



GUIDE TECHNIQUE  
(procédure de candidature informatisée)

L'accès au serveur s'effectue via l'adresse : <https://bv.ac-reunion.fr/dpes>

La candidature se déroule en trois étapes :

I/ S'identifier :

Saisie du **login** et du **mot de passe**.

Il s'agit du login et du mot de passe utilisés pour accéder à I-prof.

II/ Choisir le « service »

Sélectionner le « congé de formation professionnelle ». Puis valider.

III/ Formuler sa demande :

L'écran d'accueil fait état des informations personnelles de l'agent, extraites de la base de données académique. (Nom, Prénom, date de naissance, grade, affectation).

**IMPORTANT** : Le candidat doit prendre connaissance des dispositions réglementaires relatives au congé de formation professionnelle, avant de les accepter et valider son choix.

Le formulaire de candidature s'affiche alors. **Les données relatives à la formation demandée doivent être renseignées :**

- date de début de formation (année scolaire 2022-2023)
- durée (en nombre de mois)
- formation demandée – l'intitulé de la formation est à préciser
- Centre de formation (organisme en charge de la formation)

**Rappel** : A l'issue de la campagne de saisie des demandes, l'accusé de réception est transmis via l'adresse mail académique du candidat. Le document récapitule les éléments de la demande de formation. **Il appartient à l'intéressé(e) d'en vérifier l'exactitude.**

L'imprimé, signé et accompagné des justificatifs, devra être retourné par la voie hiérarchique, au rectorat – DPES, le 9 février 2022 au plus tard.